

Secteur Animation-Formation-Prévention - Accompagnement scolaire 1993/1994 - Encaissement et réaffectation de subventions du Fonds d'Action Sociale

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du programme d'accompagnement scolaire coordonné par la Ville de Besançon, le Fonds d'Action Sociale apporte son soutien à des actions réalisées directement par la Ville et ses Maisons Pour Tous, dans les quartiers de la Grette, des Clairs-Soleils et de Montrapon.

Pour l'année scolaire 1993/1994, le Fonds d'Action Sociale alloue une subvention de 87 500 F correspondant à :

- 37 500 F pour la MPT des Clairs-Soleils,
- 25 000 F pour la MPT de la Grette
- 25 000 F pour la MPT de Montrapon.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à effectuer l'encaissement d'une subvention de 87 500 F,
- inscrit au budget supplémentaire de l'exercice courant :

en recettes :

- 37 500 F sur le chapitre 945.90/7379.47035 animation Clairs-Soleils,
- 25 000 F sur le chapitre 945.90/7379.47032 animation de Montrapon,
- 25 000 F sur le chapitre 945.90/7379.47033 animation de la Grette

en dépenses :

- 37 500 F sur le chapitre 945.90/645.47035,
- 25 000 F sur le chapitre 945.90/645.47032,
- 25 000 F sur le chapitre 945.90/645.47033.